

A l'école Ste Marie de Nevers, nous formons un groupe dans lequel chacun, enfant ou adulte doit se sentir reconnu et respecté.

Le respect du règlement intérieur permet aux élèves de bénéficier d'un climat de travail et de conditions de vie quotidiennes satisfaisantes.

Moi parent, je m'engage à :

- Respecter les horaires de classe (ainsi que les dates de vacances scolaires fixées dans l'établissement.)

**La présence de votre enfant à l'école est obligatoire pendant la durée de l'année scolaire aux heures officielles d'entrée et de sortie.**

**Déroulement de la journée**

<u>Maternelle</u>	<u>Elémentaire</u>
Garderie à partir de 7h30 en salle d'accueil	
Accueil dans la classe des PS à partir de 7h45	Accueil sur la cour à partir de 8h15
<b><u>Début des cours en classe à 8h30</u></b>	
Sortie 11h30	
Temps de repas et temps de cour (Accueil des externes à partir de <b>12h50</b> )	
<b><u>Reprise des cours 13h</u></b>	
Sortie 16h30 lundi et mardi, 16h jeudi et vendredi	
Animation ASEM jusqu'à 17h	 <b>Lundi et mardi</b> Première étude : 16h30 à 17h (CP-CE1) Deuxième étude : 17h à 17h45 (CE2-CM) <b>Jeudi et vendredi</b> Première étude : 16h à 16h30 (CP-CE1) Deuxième étude : 16h30 à 17h15 (CE2-CM)
Garderie en salle de classe maternelle jusqu'à 18h	Garderie en salle d'accueil
Garderie en salle d'accueil jusqu'à 18h30	
<b><u>Fermeture de l'école 18h30</u></b>	
<b>Tout retard sera facturé 5€ le premier quart d'heure et 10€ par quart d'heure supplémentaire</b>	
<b>Attention !</b>	
A 18h30, le personnel de la garderie n'est plus responsable de votre enfant. L'Inspection Académique nous demande de conduire votre enfant à la gendarmerie.	

### Déroulement du mercredi

8h	Garderie en salle d'accueil
8h30 à 11h30	Activités sous forme d'atelier
11h30 à 12h	Temps libre ou Temps de repas
<b>12h</b>	<b>Récupération des enfants</b>

#### Fermeture de l'école 12h30

**Tout retard sera facturé 5€ le premier quart d'heure et 10€ par quart d'heure supplémentaire**  
**Attention !**

A 12h30, le personnel de la garderie n'est plus responsable de votre enfant.  
L'Inspection Académique nous demande de conduire votre enfant à la gendarmerie

- Justifier tout retard ou absence :

- ❖ Par un appel téléphonique au standard puis par message sur educartable à l'enseignante de votre enfant.
- ❖ Par un certificat médical obligatoire pour toute absence égale ou supérieure à trois jours.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont :

- La maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux),
- Une réunion solennelle de famille,
- Un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,
- L'absence temporaire des parents pour déplacement professionnel

#### **Les absences non justifiées seront transmises à l'inspecteur d'académie**

- Tout enfant en retard sera laissé au secrétariat et sera accompagné dans sa classe muni d'un billet de retard.

#### **Attention !**

**Au bout de trois retards par semestre justifiés ou non :**

- **L'élève ne sera pas accepté en classe**
- **L'école l'accueillera à partir de 12h50**

- En cas de sortie exceptionnelle, prévenir à l'avance par message sur educartable l'enseignant(e). Venir chercher l'enfant et signer une décharge auprès du secrétariat.
- Nous ne remettons vos enfants qu'aux personnes signalées sur la fiche que vous avez remplie. En cas de modifications exceptionnelles, veuillez prévenir l'enseignant(e) par message sur educartable. Un simple appel téléphonique ne suffit pas. La personne devra se présenter munie de sa carte d'identité.

- Veiller :

**Au bon état de santé et de propreté de votre enfant (attention aux poux). Un enfant ayant de la fièvre n'est pas accepté.**

**A ne pas apporter de médicaments à l'école sauf pour les élèves faisant l'objet d'un protocole validé par le médecin scolaire.**

**A** ce que votre enfant ait toutes ses fournitures scolaires, et ce, toute l'année.

**A** marquer à son nom toutes ses affaires : matériel et vêtements.

**A** ce que votre enfant ait une tenue adaptée en fonction des activités de la journée.

**A** ce que votre enfant ait une tenue soignée et décente.

**A** ne pas laisser votre enfant introduire d'objets dangereux à l'école : cutter, couteau, allumettes, briquet... ; ni d'objets de valeur : bijoux, jeux électroniques, portable, montre connectée...

**Au bon règlement des frais de scolarité, de cantine et de garderie. La scolarité sert à financer les charges de l'établissement : salaires des personnels non-enseignants, frais de fonctionnement (eau, électricité, entretien des locaux...). Le non paiement de la scolarité ou de la cantine pourra entraîner la non réinscription ou l'exclusion de votre enfant.**

**A** nous signaler tout changement de coordonnées (mail, téléphone, adresse...)

**A renvoyer par mail au secrétariat [secretariat@ec-smdn.fr](mailto:secretariat@ec-smdn.fr) ou à déposer au secrétariat dans une enveloppe nominative le jour de la rentrée :**

**Pour tous**

- Une attestation de responsabilité civile.
- Un justificatif de domicile EDF – GDF (moins de 3 mois)
- Le règlement intérieur signé
- La fiche sanitaire de liaison

**Pour les anciens (en plus)**

- Les fiches d'autorisation parentales complétées (doc 5 et 6)
- L'autorisation de droit à l'image complétée (doc 6)
- Fiche RGPD

• [Suivre la scolarité de mon enfant :](#)

**- Consultez journalièrement :**

- **Votre messagerie école directe :** moyen de communication entre le secrétariat, la comptabilité, la direction et vous.
- **Votre messagerie éducartable :** moyen de communication entre l'enseignante et vous. Cette messagerie est utilisée pour convenir d'un rendez-vous, prévenir d'une sortie.... (En cas d'échanges accusateurs ou agressifs, l'enseignante est autorisée à ne pas répondre)
- **La pochette navette :** documents urgents à compléter

**Suivre et signer le livret scolaire de votre enfant sur éducartable**

**Veiller à ce que les devoirs soient faits.**

**Signaler à l'enseignant(e) ou à la directrice tout événement susceptible de perturber le travail ou le comportement de votre enfant.**

**Ne pas intervenir directement en cas de conflit de votre enfant avec un autre enfant, mais parler de son problème avec l'enseignant(e) ou à la directrice.**

**Vous rendre à toute convocation demandée par l'enseignant(e) ou la directrice, ainsi qu'à toute équipe éducative s'il y a lieu et afin de mettre en place les aides extérieures (orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre...) nécessaires à la réussite scolaire de votre enfant.**

**Veiller à ce que les sanctions soient appliquées.**

**En cas de non-respect répété de ce règlement, après avertissement et courrier**

**recommandé l'inscription de votre enfant sera remise en question.**

Moi élève, je m'engage à :

**A**voir un langage et un comportement correct, aussi bien avec mes camarades de l'école qu'avec les collégiens que je pourrais croiser et tous les adultes : enseignants, surveillants, aide-maternelles, personnels administratifs, d'entretien, de cuisine, parents ou visiteurs.

**N**e jamais mettre en danger un autre enfant et signaler au responsable tout problème qui risque de mettre quelqu'un en danger.

**R**especter les consignes données par les adultes responsables, qu'ils soient enseignants(tes) ou non enseignants(tes).

**P**rendre soin de mon matériel, de celui des autres et du matériel collectif. **En cas de perte ou de détériorations, l'école pourra demander remplacement, réparation ou remboursement.**

**N**e jamais sortir de l'école seul, sans autorisation.

**N**e pas introduire d'objets dangereux ou interdits.

Les mesures mises en place en cas de manquement au règlement :

**P**our les petits manquements occasionnels, tu auras soit une remarque orale, soit une remarque écrite, soit une sanction.

**L'**indiscipline répétée ou le manque de travail pourront donner lieu à des sanctions plus importantes (exclusion dans une autre classe par exemple).

**S**i la situation ne s'améliore pas, tu auras un avertissement qui entraîne obligatoirement la prise de rendez-vous avec les parents et l'enseignant(e) ou/et la directrice pour prendre les mesures qui s'imposent, pour t'aider à réfléchir et à changer positivement.

**D**ans les cas extrêmes, la famille sera convoquée par la directrice. Cette réunion pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Moi, enseignant(e), je m'engage à :

**A**ssumer mes fonctions d'enseignant(e).

**V**eiller à la rigueur et à une progression dans le travail scolaire.

**Ê**tre à l'écoute de chacun.

**Ê**tre l'associé(e) des parents dans l'éducation des enfants.

**A**ssurer la sécurité de tous.

**R**ester disponible (sur rendez-vous pour les parents).

**Nous avons bien pris connaissance du règlement de l'école et nous y adhérons.**

A Toulouse, le \_\_\_\_\_

Signatures :

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_, classe : \_\_\_\_\_

Les parents	L'élève	L'enseignante	La directrice